





ENGAGEMENT ET ACTIONS RSE / ENVIRONNEMENT

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est la mise en pratique du développement durable par les entreprises.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable.

Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes, c'est à dire ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs et tous les acteurs du territoire...

L'ensemble de ces impacts, environnementaux, sociaux et de gouvernance sont notre boussole pour appréhender les risques d'une entreprise et notre performance globale.



FAIRE LE CHOIX COPIVER, ce qui nous distingue :

- + de 10 ans de certifications renouvelées
- Livraisons courtes et moyennes distances en **véhicules 100% électriques**
- Site de production alimenté **100% en énergies renouvelables coopératives**
- Gestion de la data, gestion des flux électroniques et numériques, **veille juridique avec mises à jour continues** (Cabinet TENNAXIA)
- **Bannissement de tout produit toxique** sur notre site de production
- Traitement en filières agréées **de tous nos déchets**
- **Gestion durable du papier**
- **Utilisation exclusive de toner Simitri HD**,
(sa composition de 9% de biomasse permet d'obtenir un bilan carbone neutre lors du recyclage)
- Engagement à la source **contre la déforestation et la protection de la faune et de la flore**
(éco-école et certification Green Globe Madagascar)
- Généralisation des **éco-emballages**
- Partenariats actifs avec **le monde de la transition écologique**
(Festival International des Deauville Green Awards – Enercoop)
- **Bilan carbone** réalisé chaque année

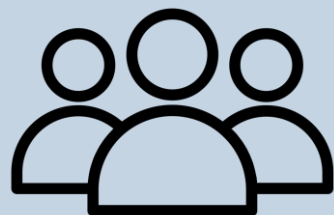
NOTRE CŒUR D'EQUIPE...



Copiver, une entreprise statutairement engagée et multi-certifiée



**NOS ENGAGEMENTS
SUR LE PLAN SOCIAL**





AGREMENT DREETS – STATUT ENTREPRISE ADAPTEE

COPIVER s'est développée dès sa création en 2008 sous statut d'entreprise adaptée. Son modèle social vertueux associé à une logique et dynamique d'entreprise l'ont conduite aux plus hautes marches de reconnaissance dans notre secteur.

Pointée par toutes les grandes organisations du secteur de l'handicap (UNEA, GESAT, HANDECO,..), **COPIVER est devenue la référence nationale dans ses métiers.**

Avec plus de 80% de ses collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap, COPIVER a su, par la formation, la stabilité de ses équipes et un management fondé sur la collaboration et la solidarité du groupe, proposer des services et des compétences de haut niveau dans le STPA (Secteur du travail protégé et adapté).

COPIVER travaille aujourd'hui sous contrat avec les plus grandes entreprises françaises :

(Malakoff-Humanis, BNP Paribas Cardif, CNAM, Mutualité Française, Henkel, Capgemini, l'Oréal, Bayard Presse, Crédit Agricole, Vinci, SNCF, EDF Suez, Chanel, PWC, Banque Populaire, Renault, Louis Vuitton, The Swatch Group, Gefco, Caisse des dépôts, RTE, Keolis, Crit Interim...).

ENTREPRISE INCLUSIVE, UN SALUT A LA DIVERSITE

Bien que de nombreuses entreprises cherchent à recruter des personnes en situation de handicap, plus de 500 000 demandeurs d'emploi handicapés sont inscrits à Pôle emploi, soit un taux de chômage deux fois supérieur à la moyenne nationale. Une situation paradoxale, que des mesures gouvernementales visent à améliorer.



“CAP VERS L’ENTREPRISE INCLUSIVE 2018-2022”

Jeudi 12 juillet 2018, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Sophie Cluzel, secrétaire d’État chargée des Personnes handicapées, ont signé l’engagement national “Cap vers l’entreprise inclusive 2018-2022”. L’ambition affichée : “L’emploi direct pour construire l’entreprise pour tous, c’est-à-dire l’entreprise qui intègre toutes les différences, y compris les personnes handicapées.”

POUR QUELS RÉSULTATS ATTENDUS ?

À travers ce plan national, le gouvernement vise la création de 40 000 emplois supplémentaires pour les personnes en situation de handicap d’ici 2022. L’objectif est de réduire leur dépendance vis-à-vis des aides de l’État mais également d’accroître les performances économiques des entreprises.

Dans le cadre de ce plan, des contrats expérimentaux ont été mis en place : le CDD Tremplin par exemple, qui donne aux entreprises adaptées volontaires la possibilité d’accompagner et de former des personnes en situation de handicap pendant 24 mois maximum. Autre dispositif : l’entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), qui vise une augmentation des aides publiques de près de 500 millions d’euros pour accompagner le développement du travail adapté.

D’AUTRES INITIATIVES PUBLIQUES EN FAVEUR D’UNE MEILLEURE INCLUSION

Le plan “Cap vers l’entreprise inclusive 2018-2022” n’est pas une initiative isolée. Des efforts ont par exemple été faits en matière de formation : les personnes en situation de handicap et les personnels des Établissements de service d’aide par le travail ont vu passer leur compte personnel de formation de 500 à 800 euros. Par ailleurs, le système d’obligations des employeurs* a été simplifié et renforcé. Désormais, tous les types d’emploi seront pris en compte (stages, intérim, alternances, contrats aidés, etc.) pour permettre aux entreprises d’intégrer plus facilement des personnes en situation de handicap, et faire tomber leurs appréhensions. Cette obligation a été généralisée à tous les employeurs, y compris aux TPE/PME.

* Loi du 10 juillet 1987 obligeant les organisations de plus de 20 salariés d’employer au moins 6 % de travailleurs handicapés.

LES EFFECTIFS COPIVER, C'EST :

- 75 % de collaborateurs TH à compétences élevées.
- Un équilibre H/F - 60/40.
- Une pyramide des âges entièrement visitée dans nos recrutements.
- Aucune discrimination à l'embauche.
- Tous réunis autour de la performance économique et environnementale.



**NOS ENGAGEMENTS
SUR LE PLAN
ENVIRONNEMENTAL**





RECONNAISSANCES & CERTIFICATIONS



La norme ISO 9001 est une norme de référence en termes de management de la qualité.

Elle met au cœur les préoccupations de l'entreprise, les exigences et la satisfaction de ses clients, dans le respect des exigences réglementaires. C'est un outil de travail qui permet de mieux organiser, optimiser et améliorer le fonctionnement de l'entreprise.

C'est aussi pour l'environnement un formidable outil contre la gâche.

COPIVER est certifiée ISO 9001 depuis 2016.

Être certifié ISO 9001, ce sont des engagements concernant :

- L'assurance de la mise en phase de nos objectifs vis-à-vis des exigences de nos clients, et ce, dans le but d'obtenir leur satisfaction.
- La garantie d'amélioration continue des performances de notre entreprise.
- Un gage indispensable de la régularité de la qualité des produits.
- Un engagement sérieux.
- Un gage de professionnalisme.

La mesure de la performance de nos processus (en contrôlant et révisant nos objectifs et indicateurs de suivi sur toute la chaîne graphique) de la réception des ordres, rendu devis, remise BAT, jusqu'à leur transmission en production et temps de traitement à toutes les étapes.



La norme ISO 14001 est une certification environnementale internationale, reconnue dans 140 pays. C'est la norme de référence en matière de management écoresponsable.

A ce jour, seuls 15% des imprimeurs nationaux ont obtenu cette certification.

La norme ISO 14001 s'applique aux impacts environnementaux que l'entreprise génère et pour lesquels, elle met en place une organisation afin de les maîtriser en prenant des mesures d'action et d'amélioration continue.

Il s'agit d'une norme qui fixe des exigences relatives à un système de management environnemental ; en prenant compte à la fois :

- Les exigences légales.
- Les impacts possibles sur l'air, l'eau, le sol, les ressources naturelles, la flore, la faune et les hommes.

Le développement durable est au cœur de l'activité de Copiver depuis de nombreuses années.

Nos engagements environnementaux s'appuient sur plusieurs objectifs :

- Suivre et appliquer rigoureusement la réglementation environnementale et les autres obligations qui nous sont applicables ;
- Maîtriser l'impact environnemental de nos activités (prévention des pollutions, bonne gestion des déchets industriels) ;
- Minimiser les consommations : énergie, papier (réduction de la gâche) ;
- Privilégier des prestataires garantissant le recyclage des déchets ;
- Développer des comportements écoresponsables pour l'ensemble du personnel ;
- Proposer à nos clients des solutions favorables au développement durable ;
- Inciter nos fournisseurs à adopter nos choix environnementaux.

COPIVER est certifiée ISO 14001 depuis février 2021.



Mesurer



Réduire



Compenser

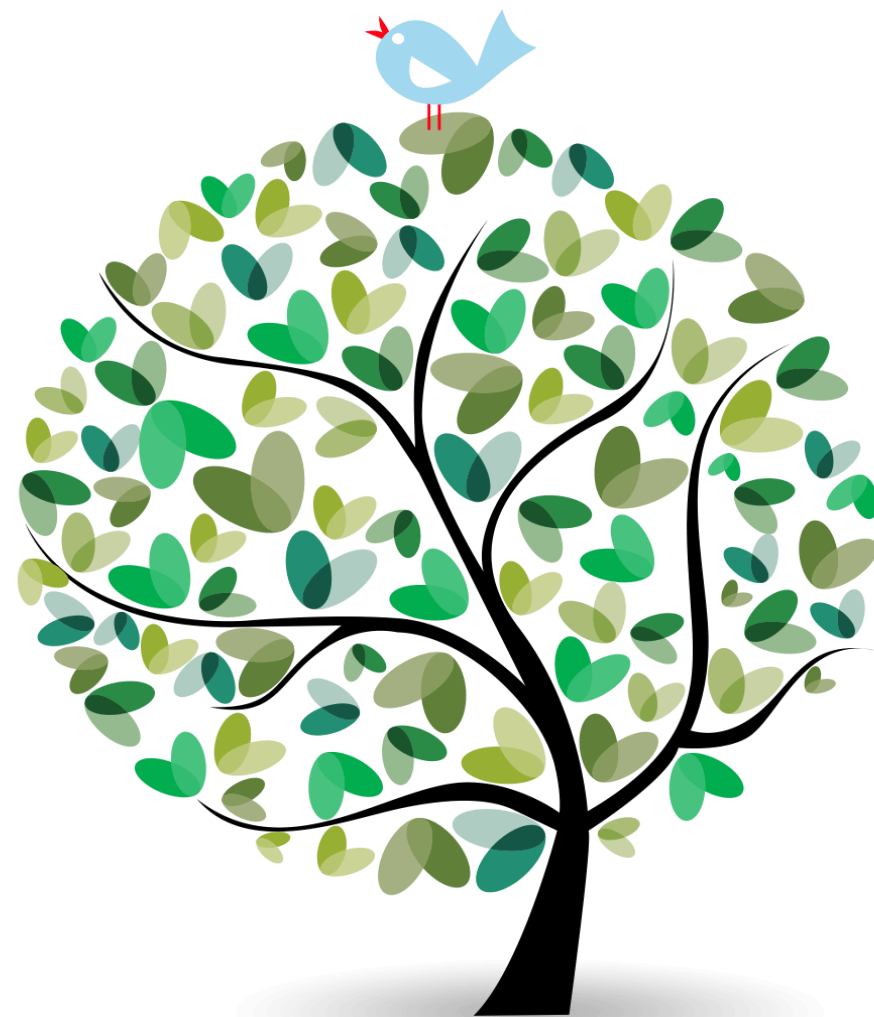


Le label **Imprim'Vert** est décerné aux imprimeurs respectueux de la charte environnementale mise en place par les chambres des métiers et de commerce françaises.

Cette charte régleme :

- L'élimination des déchets ou leur valorisation : l'imprimeur doit faire collecter et éliminer de façon conforme à la réglementation ses déchets par des collecteurs agréés.
- Le stockage des liquides dangereux : l'imprimeur doit sécuriser le stockage des liquides neufs dangereux et des déchets liquides en cours d'utilisation ou non.
- La non-utilisation de produits étiquetés « toxiques » : l'entreprise s'engage à ne pas utiliser de produits étiquetés « toxiques ».
- La sensibilisation environnementale des salariés : communication spécifique en interne afin de sensibiliser l'ensemble du personnel.
- Le suivi des consommations énergétiques du site.

COPIVER est titulaire de la marque **IMPRIM'VERT** depuis 2011.



De la production du bois qui entre dans la composition du papier, jusqu'à la livraison de vos imprimés, chacune des étapes de la chaîne graphique constitue une source d'impact environnemental. Notre objectif est de trouver les solutions qui nous permettent de limiter ces effets tout au long du process.

L'approvisionnement papier, les investissements, la bonne gestion des déchets ainsi que le management de nos services font partie de nos efforts dans ce sens.

Plus de 90 % des papiers sur lesquels COPIVER imprime, sont certifiés PEFC ou FSC. Cela signifie que le bois à partir duquel ces papiers sont fabriqués provient de forêts gérées durablement ou de façon responsable.

**COPIVER dispose de la certification
PEFC depuis 2016.**





EcoVadis propose un service d'évaluation complet de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), via une plateforme SaaS globale.

La notation EcoVadis s'intéresse à un vaste spectre de systèmes de gestion non financiers, notamment aux conséquences dans les thèmes suivants sont l'environnement, le social & droits de l'homme, l'éthique, les achats responsables.

Chaque entreprise est évaluée sur des problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité.

Les évaluations fondées sur des preuves sont affinées dans des fiches d'évaluation claires, avec des scores compris entre zéro et cent (0 et 100), et des médailles (bronze, argent, or), le cas échéant.

Par ailleurs, les fiches d'évaluation contiennent des conseils sur les forces et les points d'amélioration que les entreprises évaluées peuvent suivre pour concentrer leurs efforts en matière de durabilité et développer des plans d'actions correctives pour améliorer leur performance RSE.

Les grandes multinationales font appel à EcoVadis pour favoriser la durabilité dans les chaînes d'approvisionnement globales, afin de pousser leurs partenaires commerciaux à aller au-delà de la simple conformité.

L'entreprise évaluée peut comparer son score via des analyses comparatives de son secteur d'activité.

L'association des points d'amélioration aux résultats d'une fiche d'évaluation conduit à une course vers l'excellence, au cours de laquelle tous les secteurs d'activité s'affrontent pour atteindre les meilleures pratiques globales.

COPIVER a reçu la distinction la plus élevée classée GOLD en 2019 (une notation de +6 points par rapport à 2017).



GÉNÉRALISATION DES ÉCO-EMBALLAGES

- Cartons labellisés Resy 100 % recyclés.
- Particules de calage super green Flopak recyclé 100 % biodégradables.
- Scotch pack paper bio sans solvant.



- Dans le cadre de ses engagements et améliorations possibles en matière d'environnement sur ses produits d'emballages, COPIVER en accord et à la demande de certains de ses clients remplace peu à peu la mise sous film plastique par le cerclage de ses produits réalisés à partir de chutes de papier.



Nos cartes de visite sont emballées dans des boites carton recyclé.

- Nos enveloppes et pochettes sont remis dans leur carton d'origine.



Notre engagement et actions à la source pour lutter contre la déforestation





Cohérente dans sa démarche de RSE, Copiver est partenaire dans la création et le fonctionnement d'**éco-écoles** situées dans une zone protégée du nord-ouest de **Madagascar**.

Cette action a permis à ce jour la scolarisation de 120 enfants.

Concrétisation supplémentaire de notre engagement pour la diversité comme pour la préservation de l'environnement, mais également projet fédérateur pour l'équipe, cette opération, entreprise depuis 4 ans, nous tient particulièrement à cœur !

Des liens forts sont en place avec l'association **DOCENDA composée à 100 % de bénévoles** que nous vous encourageons à découvrir **www.docenda.fr** et, pourquoi pas, soutenir.



COPIVER, PARTENAIRE PRINT

DES DEAUVILLE GREEN AWARDS DEPUIS 2016

Ce festival international est unique à ce jour et met à l'honneur tous les films portant sur l'engagement d'entreprises en matière d'éco-conception et de développement durable. Nos relations de proximité avec la Présidence du festival nous conduisent chaque année à tisser des liens avec de nombreux acteurs fortement engagés dans la transition écologique et solidaire.



UN PARTENARIAT ENGAGÉ

Nous avons construit un réseau solide de partenaires de production, sélectionnés en vertu de leur adhésion à nos valeurs.

Konica Minolta est un partenaire privilégié qui contribue au développement de notre parc machines, ainsi qu'à l'accompagnement et la formation de nos salariés.

Le groupe entreprend constamment des efforts pour réduire l'empreinte environnementale de ses produits, tout en améliorant leur efficacité.

La gamme « Business hub PRO/PRESS » **présente, dans sa conception, l'un des meilleurs taux d'utilisation de matériaux recyclés PC et PET du secteur, matériaux provenant de bouteilles plastiques et de bonbonnes d'eau.**

Le taux d'utilisation de pièces en résine recyclée pour la partie extérieure est de 23% de la surface et celui pour la partie intérieure de l'unité est de 96% du poids. La constance d'impression offerte par le densitomètre embarqué vous assure d'obtenir le résultat désiré et d'éviter la gâche papier.

Le **toner Simitri**[®] développé par **Konica Minolta** se fixe sur le papier à une température inférieure à un toner classique, ce qui permet de réduire la consommation d'énergie de la presse. Il présente également des propriétés de désencrage exceptionnelles (certifié INGEDE), permettant un recyclage efficace des produits imprimés en fin de vie.



Simitri HD – Toner développé par Konica Minolta

99,6% des toners couleur et 96,5% des toners monochromes de Konica Minolta sont polymérisés. Ce sont les taux les plus élevés de l'industrie. **Le toner polymérisé Simitri HD a un impact beaucoup moins important sur l'environnement lors de la production, de l'utilisation et du recyclage qu'avec un toner pulvérisé. Sa composition de 9% de biomasse permet d'obtenir un bilan carbone neutre lors du recyclage.**

Simitri HD – Fabrication du toner

Konica Minolta mène constamment des efforts pour réduire l'empreinte environnementale de ses produits, tout en améliorant leur efficacité. Le développement du Toner Simitri HD fait partie des grandes innovations éco-responsables de Konica Minolta.

Réduction considérable de l'impact environnementale lors de la production. La production d'un toner polymérisé émet 33% de CO₂ en moins qu'avec un toner pulvérisé.

Simitri HD – Usage du toner

Les particules des toners polymérisés sont très fines par rapport à celles des toners pulvérisés. Une faible quantité de toner est donc nécessaire, ce qui permet d'utiliser moins de ressources naturelles. En outre, le toner polymérisé Simitri HD nécessite une température de fusion plus basse. Ces deux aspects contribuent grandement à réduire la quantité d'énergie utilisée et les émissions de CO₂ liées.

Simitri HD – Recyclage du toner

La combustion du toner lors de sa fin de vie est émettrice en CO₂. Dans le cadre de la combustion du toner Simitri® HD, le CO₂ émis est équivalent à celui absorbé par les plantes composant la biomasse lors du procédé de photosynthèse. Ainsi, l'utilisation de biomasse dans la conception du toner Simitri® HD permet un bilan carbone neutre.



TRAITEMENT DE PRODUCTION

LES PAPIERS ET CARTONS utilisés par Copiver dans le cadre de son activité suivent le cycle de recyclage initié par l'entreprise [PAPREC](#).

Les papiers-cartons collectés auprès des entreprises et des collectivités sont **valorisés par le tri et mis en balle**. Ils deviennent des FCR (Fibres Cellulosiques de Recyclage).



Cette nouvelle matière première va être consommée par des papetiers pour devenir carton, essuie-tout, papier journal, papier écriture, etc...

LE PLASTIQUE suit le recyclage initié par l'entreprise [PAPREC](#). Les déchets d'emballage plastique sont triés par famille de plastique et mis en balle, puis acheminés dans une usine de traitement pour y être prélavés puis à nouveau triés.

Les déchets sont alors broyés en paillettes, puis lavés, rincés, essorés, séchés et tamisés et régénérés, pour obtention de granulés.

Avec une production de plus de 300 000 tonnes traitées et recyclées dans 12 usines dédiées, Paprec Group est le numéro un du recyclage des déchets plastiques en France.



LE RECYCLAGE DES CONSOMMABLES ET PIÈCES USAGÉES

COPIVER emploie depuis sa création les services de collecte et de traitement de consommables déployés par CONIBI : cartouches laser/jet d'encre, bidons de photocopieuse, bac de récupération toner, photoconducteurs, rubans de transfert thermique, etc. Initié par les principaux constructeurs de solutions d'impression, le consortium CONIBI a pour objectif de structurer et d'améliorer continuellement le recyclage et la valorisation des produits usagés d'impression. Ces déchets sont regroupés et conditionnés proprement dans des Ecobox. De faible encombrement et munis d'un couvercle, ces contenants assurent un stockage facile de nos consommables d'impression en toute sécurité.



LE RECYCLAGE DES PILES & ACCUMULATEURS

Bien qu'infime, la présence de mercure devient nocive pour l'environnement et la santé à l'échelle des dizaines de millions d'ampoules et tubes « néon » arrivant en fin de vie chaque année. Leur recyclage permet de récupérer et de neutraliser le mercure. Une boîte de recyclage est à disposition dans l'entreprise. Leur traitement est confié CLIKECO.





LES SOURCES LUMINEUSES (tubes fluorescents et ampoules)

Contrairement à d'autres formes traditionnelles d'éclairage, les lampes LED ne contiennent pas de radiation potentiellement dangereuses comme les UV ou les rayons Infra Rouge, ni de mercure, qui ont un effet négatif sur l'environnement. D'autre part elle possède une durée de vie bien plus longue que des sources lumineuses classiques. Ceci impliquant des remplacements moins fréquents permettant de réduire la consommation de matériaux donc le recyclage. Les ampoules LED représentent ainsi la solution totalement inoffensive et très favorable pour l'environnement. Une boîte de recyclage est à disposition dans l'entreprise. Leur traitement est confié CLIKECO.



LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (D3E)

Nos déchets sont réparés, nettoyés et réutilisés en interne ou récupérer par nos fournisseurs. La durée d'utilisation des produits en est allongée et leur [impact environnemental](#) réduit.

Une boîte de recyclage est également à disposition dans l'entreprise. Leur traitement est confié à CLIKECO.

Les déchets d'équipements électrique et électronique sont triés et démantelés afin d'en extraire chaque composant et de les valoriser. On parle alors de revalorisation matière et cela peut être fait pour le plastique, les cartes-mères, les processeurs, les disques durs, les composants électriques, électroniques et métalliques.

Ils peuvent également être incinérés avec ou sans valorisation énergétique, spécifiquement pour les matières non valorisables comme les plastiques complexes



Nos actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique





SOURCES D'ALIMENTATION 100% ENERGIES VERTES GARANTIES ET RENOUVELABLES

COPIVER s'alimente depuis 2019 auprès d'Enercoop, premier réseau coopératif de producteurs français en énergie renouvelable.



L'électricité injectée est d'origine hydraulique, éolienne, photovoltaïque et biogaz agricole. Son origine renouvelable est garantie conformément à la réglementation en vigueur.

Enercoop a été créé en 2005 par différents organismes tels que Greenpeace, les amis de la terre, biocoop, la NEF, Hespul et le CLER. Le but était de créer un fournisseur engagé à 100% sur les questions environnementales et qui permettrait aux particuliers et aux entreprises de participer au projet.

Aujourd'hui, Enercoop, c'est 80 000 clients dont 40 000 sociétaires qui participent à toutes les décisions importantes liées l'entreprise. Enercoop propose une offre [offre verte premium](#) reconnue par l'[ADEME](#).

Une offre est considérée premium lorsque le fournisseur qui la propose, travaille directement avec les producteurs d'électricité renouvelable. En effet, contrairement à certains fournisseurs proposant aussi des offres vertes, Enercoop ne "verdit" pas son électricité en achetant des [Garanties d'Origines](#) (GO).

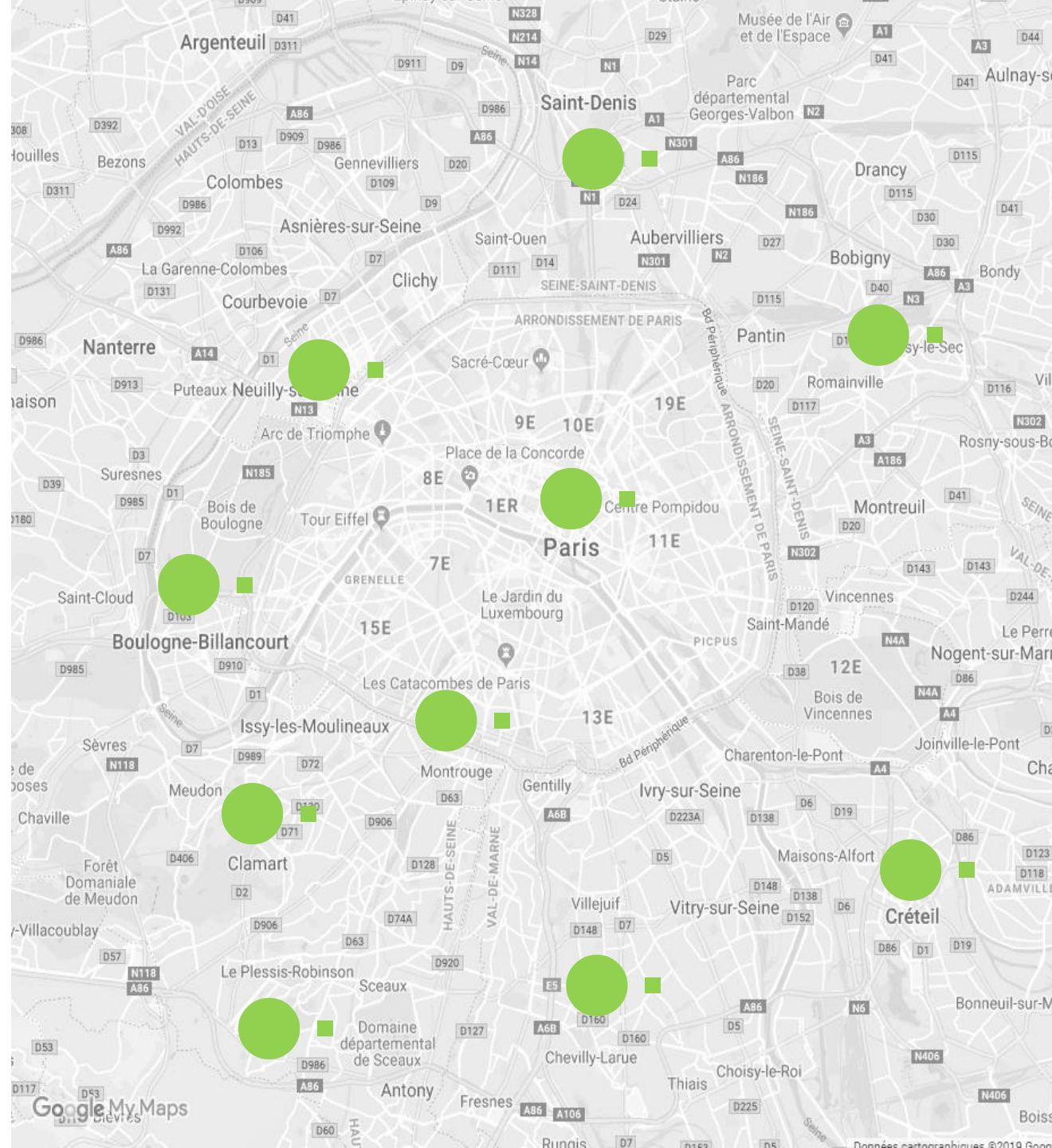
Il achète l'électricité verte directement aux producteurs, sans passer par des intermédiaires. Au total, ce sont 239 producteurs d'électricité éolienne, photovoltaïque et hydraulique avec lesquels, le [fournisseur vert](#) est en collaboration. C'est ce qui s'appelle un circuit court durable de l'énergie. Il n'y a aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur, il est tout à fait possible de tracer l'origine de l'électricité choisie.



LIVRAISON URBAINE RESPONSABLE



Signe de notre engagement en faveur d'une mobilité zéro-émission, respectueuse du climat et de la qualité de l'air, **toutes les livraisons courtes distances auprès de nos clients s'effectuent désormais par camionnette Renault Kangoo 100% électrique.**





Nos boîtes mail sont nettoyées régulièrement : suppression des spams, désabonnements de toutes les newsletters et abonnements inutiles.



ENVOI DE FICHIERS LOURDS



Simplifiez vous la vie, contactez nous au 01 46 31 02 02 pour obtenir vos codes d'accès à notre service d'envoi.



Cliquez sur le logo pour vous connecter

Dépôts jusqu'à 2 Teras de différents fichiers regroupés sous format .zip



Envoi des fichiers lourds via : <https://fr.fromsmash.com>

Un envoi de fichier par Smash permet une réduction de 90% des émissions de CO2 en comparaison à un mail avec une pièce jointe.

Avec Smash, l'envoi de fichiers n'a jamais été aussi simple. Il vous suffit de quelques clics, ou d'un glissé/déposé, pour envoyer vos fichiers volumineux, sans aucune limite de poids.

Ni vous ni vos destinataires n'ont besoin d'avoir un compte Smash.

Nos engagements sur le plan de la gouvernance





RESPECTS DES DROITS DE L'HOMME ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le respect sur la parité

Mettre l'humain au cœur de l'entreprise fait partie de nos valeurs.

Cela se traduit par un certain nombre d'engagements permanents, notamment au niveau de la gestion de la parité.

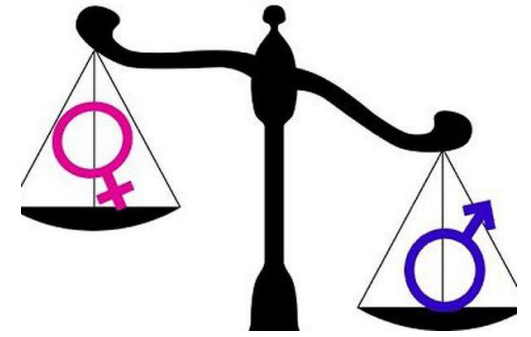
- Dans le recrutement.
- Dans la rémunération.
- Dans la répartition du personnel.

COPIVER accueille au sein de ses unités des collaborateurs(trices) de tous horizons religieux, ethniques, territoires. Toutes les tranches d'âges sont représentées, des jeunes recrues en sortie de formations scolaires (exemple : Lycée Jean Monnet de Garches, métiers des Arts Graphiques) aux séniors de plus 50 ans et représentés de manière égalitaire dans l'entreprise.

Une attention particulière aux conditions de travail et à la gestion des emplois

Copiver crée des emplois pour des personnes en situation de handicap.

- Ergonomie des postes : actions renforcées sur les transferts de charges (flux matières et collaborateurs), réduction des nuisances sonores notamment pour la partie routage (espace dédiée avec double vitrage, casques et oreillettes de protection) sont en permanence au cœur de la réflexion de COPIVER.
- Des formations "Gestes et Postures" ont été réalisées en avril 2016.
- Enfin, un partenariat a été engagé avec l'association AlterMassage avec pour objectif le bien-être et la performance sociale.
- Des ateliers de relaxation sont ainsi réalisés au sein des unités COPIVER par des praticiens malvoyants aux compétences certifiées.



La sécurité de nos collaborateurs

COPIVER accorde une priorité absolue à la sécurité de l'ensemble des collaborateurs de l'Entreprise et de tous les intervenants extérieurs amenés à travailler pour l'Entreprise, quels que soient les postes qu'ils occupent, les fonctions qu'ils remplissent, et les lieux où ils les exercent.

A ce titre, COPIVER s'engage à fournir un environnement de travail sûr et sain à chacun avec une attention sur toutes les nuisances pouvant être engendrées par la production.

- Nuisances sonores contrôlées et fournitures de protection (bouchons oreilles, casques).
- Lampes LED en lumière du jour.
- Limitation des ports de charge et mise en place de solutions avec nos partenaires Konica Minolta et CP Bourg pour les transferts papier des unités Print aux unités de brochage sans aucun port.
- Formations « Gestes & postures ».

Dans ce cadre, des exercices de sécurité sont réalisés 1 à 2 fois dans l'année, en cas de : déversement, incendie, fuite d'eau.

Équipement de sécurité au travail

Un équipement de protection individuelle (EPI) approprié est à la disposition de toute personne entrant en contact avec un danger potentiel. Même un employé de bureau qui délivre un message dans une zone de travail à proximité d'un danger potentiel pour la sécurité doit porter l'EPI approprié.

Notre code de conduite

La confiance

Nous concevons nos produits avec l'objectif de satisfaire nos clients. Notre ambition est de générer, en toute confiance, de la valeur durable et profitable pour tous nos clients et des expériences utilisateurs positives et responsables sur nos services. Nous croyons qu'il est important d'offrir à nos collaborateurs un environnement de travail de confiance afin qu'ils puissent s'épanouir et atteindre le bon niveau de performance.

Nous attendons de nos managers et nos collaborateurs qu'ils soient exemplaires pour inspirer la confiance au sein de l'Entreprise et auprès de tous nos clients, utilisateurs, partenaires et fournisseurs.

Le respect

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils travaillent les uns avec les autres de façon solidaire, respectueuse et honnête. Nous respectons toutes nos parties prenantes externes y compris nos concurrents.

La transparence

Nous pratiquons nos affaires avec nos clients, fournisseurs, utilisateurs et partenaires de manière transparente et responsable afin de développer des relations durables fondées sur l'intérêt partagé.

Les objectifs, cap, stratégie de développement, résultats et bilans de l'entreprise sont communiqués et expliqués aux collaborateurs chaque année.

L'intégrité

Nous agissons avec intégrité et respectons les lois et les bonnes pratiques de gouvernance. L'Entreprise n'entre en affaires qu'avec des clients, fournisseurs et partenaires qui partagent ses principes éthiques. Tous nos managers et collaborateurs doivent agir avec intégrité, respecter les règles de l'Entreprise et les lois en vigueur.

COPIVER s'engage quotidiennement dans le respect des législations et réglementations régissant ses activités et le respect des normes déontologiques qui lui sont applicables.



Confidentialité / RGPD

Dans le cadre des prestations réalisées pour ses clients, les données contenues dans les supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (art. 226-13 du Code pénal), il en va de même pour toutes les données dont Copiver prend connaissance à l'occasion de l'exécution de la prestation.

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et liberté, la société COPIVER s'engage à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations à caractère personnel transmises par ses clients et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Tous les collaborateurs Copiver sont signataires d'un engagement de confidentialité contractuel.



DONNEES PERSONNELLES - DCP

Conformément à la législation en vigueur, Copiver s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles et notamment d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Copiver agissant suivant les instructions du client qui est responsable du traitement de ces données personnelles, s'engage donc à respecter les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel :

- Ne faire aucune copie des documents et supports relatifs aux données personnelles qui lui sont confiées, autrement que dans le strict cadre de l'exécution des présentes,
- Ne pas utiliser les documents et supports relatifs aux données personnelles à d'autres fins que celles spécifiées aux présentes,
- Ne pas divulguer les données personnelles à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales,
- Prendre toute mesure permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques relatifs aux données personnelles en cours d'exécution des présentes,
- Prendre toutes mesures de sécurité, matérielle, logicielle et physique, pour assurer la conservation et l'intégrité des données personnelles traitées pendant la durée des présentes,
- Procéder en fin de contrat à la destruction et/ou l'effacement définitif des supports des données personnelles.
- Le client se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect de ses obligations par le prestataire au titre du présent article.



DESTRUCTION DES DONNEES CLIENTS

Vos données seront conservées sur une période à nous définir. Elles feront ensuite l'objet d'un écrasement total assurant d'effacer toutes traces de données sur le disque dur.

La procédure d'effacement s'effectuera depuis le poste du responsable de production.

Les éventuels bourrages papier machines seront éliminés par un broyeur (EBA 5139CC).

**Effacement par écriture de données aléatoires sur le disque dur du serveur en lieu et place des données du fichier d'origine.*

Sécurité bâtiment

COPIVER est sous contrat avec Delta Security Solutions pour la vidéo surveillance globale du site ainsi que pour les dispositifs de détection d'intrusion. Nous tenons à votre disposition sur simple demande les déclarations de conformité au référentiel APSAD R81 et R82.



Bilan Carbone 2023

Quelques chiffres :

- Energie : 2,66 tCO₂
- Déplacements : 9,69 tCO₂
- Transport de marchandises : 23,39 tCO₂
- Consommables : 22,66 tCO₂
- Immobilisations : 1,1 tCO₂

Nos émissions s'élèvent à :
59,5 tonnes équivalent CO₂





Ensemble

pour une planète plus verte

Etre éco-responsable, c'est une question de responsabilité citoyenne. COPIVER a pris conscience des enjeux écologiques mais aussi économiques d'une telle démarche. Il reste un petit effort à faire pour que les éco-gestes soient effectués par tous. Voici quelques éco-gestes à mettre en œuvre dans vos bureaux.

ETEINDRE LA LUMIERE

Quand vous quittez votre bureau le soir en rentrant ou quand la pièce est inoccupée, ne laissez pas la lumière allumée ! Idem pour les salles de réunion et toutes les pièces de l'entreprise.

ETEINDRE SON ORDINATEUR

Au-delà d'une heure d'inutilisation, la position « veille » sur votre ordinateur n'est pas une solution. Quand vous vous absentez pour un rendez-vous ou que vous avez terminé votre journée, il est recommandé d'éteindre votre ordinateur.

IMPRIMER EN MODE RECTO/VERSO

Le numérique n'a pas engendré une diminution de la consommation de papier.

Ce dernier représente toujours 75% des déchets de bureau. Si vous ne pouvez pas faire autrement, pensez à imprimer en recto/verso.

CHOISIR UNE POLICE DE CARACTERE FINE EST PLUS ECOLOGIQUE

Concernant l'aspect environnemental, la police a, en effet, un impact écologique. Plus la police est fine, moins on utilise de toner pour imprimer le même volume de texte. Par rapport aux polices usuelles type Arial ou Times certaines polices de caractère sont plus écologiques avec une taille de fichier réduite de 45% sont régulièrement considérées comme plus écologiques : Garamond, Ryman Eco, Century Gothic, Ecofont.





COMMENT RÉDUIRE SA POLLUTION NUMÉRIQUE ?

La pollution numérique, la pollution digitale ou encore la pollution informatique sont des appellations encore trop peu connues et considérées aujourd'hui. Elles désignent toute la pollution engendrée par l'utilisation des nouvelles technologies. Cette pollution numérique est causée d'une part par la fabrication massive d'appareils technologiques et, d'autre part, par leurs utilisations excessives et mondiales.



CONNAISSEZ-VOUS VRAIMENT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE VOTRE ACTIVITE SUR INTERNET ?

Une requête interne faite via un moteur de recherche et en ayant consulté 5 résultats, correspond environ à 10g de CO₂. On divise par 4 les émissions de gaz à effet de serre en allant directement à l'adresse du site.

Une recherche d'une minute sur Internet équivaut à 100 watts sur un ordinateur fixe, 20 watts sur un ordinateur portable, quelques watts sur une tablette et encore moins sur un téléphone.

Internet est une infrastructure composée de millions de km de cuivre et de fibre optique. En matière d'émissions de CO₂, Internet pollue environ 1,5 fois plus que le transport aérien.

UNE BOITE MAIL PLUS VERTE

Un e-mail d'un mégaoctet émet au total environ 19g de CO₂. Près de 12 milliards de mails sont envoyés par heure dans le monde, soit la production de 18 centrales nucléaires dans ce même temps. Optimiser les pièces jointes avec un transfert vers un lien de téléchargement.

Nettoyer votre boîte mail (suppression des spams, désabonnements de toutes les newsletters et abonnements inutiles) et stocker uniquement ce qui est nécessaire.

Repenser votre navigation sur le web : essayer de réduire tant que possible vos requêtes sur les moteurs de recherche en tapant directement l'URL que vous souhaitez consulter. Penser à réduire le nombre d'onglets et de programmes ouverts simultanément. En effet, les sites rafraîchissent leurs pages plusieurs fois par jour, ce qui génère une dépense d'énergie inutile.

Une box consomme entre 150 et 300 kWh par an, soit autant qu'un grand réfrigérateur. Un ordinateur fixe consomme entre 120 et 250 kWh par an par contre 20 à 100 kWh pour un écran TV. Le temps de téléchargement en ligne sera toujours moins long que le visionnage d'un film en restant connecté à Internet.



De sa fabrication à sa destruction en passant par son utilisation, un téléphone portable épuise autant de matières premières que l'extraction de 7,4 kg de cuivre, consomme autant d'énergie qu'un avion volant sur 57 km, dégage autant d'effet de serre qu'une voiture moyenne qui parcourt 85 km...

VOTRE SMARTPHONE NE VOUS CONVIENT PLUS ? OSEZ LES MOBILES RECONDITIONNÉS !

Écologique et économique, l'achat d'un mobile reconditionné représente une réelle alternative durable : réduction de déchets électroniques, recyclage des smartphones et des composants électroniques, prix plus abordables pour des produits d'aussi bonnes qualités que des produits neufs.

Une batterie qui se décharge trop vite ? Ne jetez pas votre smartphone, mais réparez-le !

Envie de remplacer votre mobile ? Recyclez votre ancien smartphone.

Le recyclage c'est lorsque nous donnons une seconde vie à l'objet. Pour recycler votre smartphone, vous pourriez : le revendre, le donner à un proche, le déposer dans un point de collecte.

DÉBRANCHEZ VOTRE MOBILE UNE FOIS QU'IL EST CHARGÉ

Dès que votre smartphone est chargé, débranchez-le de la prise électrique. En effet, une fois que la batterie est chargée à 100%, elles ne cessent de consommer de l'électricité et, par la même occasion, détériorent la batterie.

DÉSINSTALLEZ LES APPLICATIONS INUTILISÉES

Même non utilisée, une application consomme de l'énergie et demande de la mémoire. Désinstallez donc les applications qui peuvent prendre de la place inutilement.

BAISSEZ LA LUMINOSITÉ DE VOTRE ÉCRAN ET PRIVILÉGIEZ UN FOND D'ÉCRAN SOMBRE, VOIRE NOIR

Cela vous permet d'économiser et augmenter la durée de vie de votre batterie et de réduire votre consommation d'électricité.

METTEZ LE MODE AVION LA NUIT

En mode avion, le smartphone n'émet pas des ondes radiofréquences, ce qui préserve votre sommeil et votre santé. Pendant la nuit, il permet également de recharger votre batterie plus rapidement et d'économiser de la batterie.

ÉTEINDRE LE BLUETOOTH, LES DONNÉES MOBILES, LE WIFI LORSQUE VOUS N'EN AVEZ PAS L'UTILITÉ

Même quand vous n'utilisez pas certaines fonctionnalités, le téléphone mobile les alimente et utilise de l'énergie pour les garder en veille. Balayez votre écran avec le doigt d'en haut vers le bas les paramètres sont visibles : "mode avion", "wifi", "GPS", "Données mobiles", "Bluetooth", "Point d'accès", etc... pour désactiver les fonctionnalités dont vous n'avez pas usage, cliquez sur l'icône.

AJUSTER LE MODE VEILLE

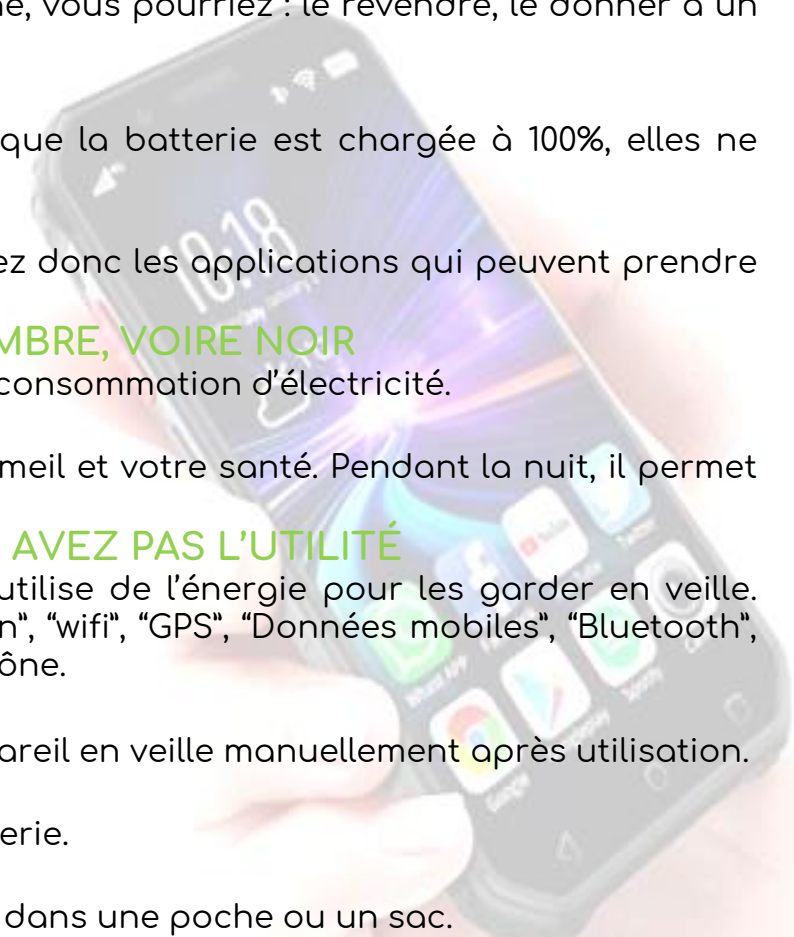
Abaissez-le à 15 secondes d'inactivité au lieu d'une minute par exemple. Pensez à mettre votre appareil en veille manuellement après utilisation.

SE PASSER DE LA FONCTION VIBREUR

Le vibreur consomme plus, donc quand la discrétion n'est pas de mise, utilisez simplement la sonnerie.

VERROUILLER L'ÉCRAN

Un verrouillage de l'écran du téléphone évitera que l'appareil ne s'allume de manière intempestive dans une poche ou un sac.



Ils parlent de COPIVER...

FRANCE INTER (Visite présidentielle Francois Fillon)

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-telephone-sonne/le-telephone-sonne-18-avril-2017>



CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE (Visite Copiver)

<https://www.youtube.com/watch?v=m5fUp4b5ulo>



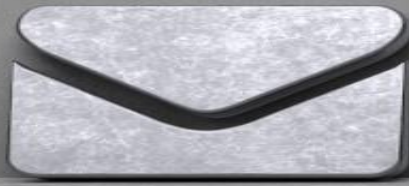
COPIVER DANS LE JOURNAL DU PLESSIS ROBINSON

https://www.plessis-robinson.com/fileadmin/user_upload/Agenda/2024/3._MARS/PetitRob-383_Mars_24.pdf

DEAUVILLE GREEN AWARDS (OCTOBRE 2024)

<https://deauvillegreenawards.com/fr/autres/actualites/interview-avec-philippe-carreau-president-fondateur-de-copiver>





Parc technologique – Immeuble Carnot 10
20, Avenue Edouard Herriot
92350 Le Plessis-Robinson
Tél. 01 46 31 02 02

www.copiver.fr

- ▶ Philippe CARREAU – Dirigeant Fondateur – philippe.carreau@copiver.fr
- ▶ Sylvie MACHELARD – Resp. Qualité & Environnement - contact@copiver.fr
- ▶ Hervé VEINGUERTENER – Resp. Production - contact@copiver.fr
- ▶ Sandrine LECLERC – Gestion & Comptabilité- accueil@copiver.fr

